



DOSSIER DE PRESSE

Signatures des conventions



Jeudi 17 décembre 2015

Préfecture de région Limousin

Laurent Cayrel
Préfet de la région Limousin
Préfet de la Haute-Vienne

signe plusieurs
conventions relatives aux territoires à énergie positive
pour la croissance verte

jeudi 17 décembre 2015 à la préfecture de région

Lancé par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en septembre 2014, l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » constitue le volet opérationnel le plus conséquent de mise en œuvre de la transition énergétique pour les territoires.

Il s'agit pour les territoires lauréats de s'engager dans une démarche visant en priorité une plus grande sobriété énergétique et l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale.



Contact presse :

Préfecture du Limousin : Delphine Dominguez, chef du service régional de communication interministérielle

05 55 44 17 50

delphine.dominguez@haute-vienne.gouv.fr

La séance de signature du 17 décembre 2015

Actions financées

Trois territoires en devenir deviennent lauréats :

- **Conseil départemental de la Creuse**
 - *Économies d'énergie* : lutte contre la précarité énergétique des ménages par un soutien à la rénovation énergétique des logements
 - *Mobilité durable* : création d'aires de covoiturage équipées en bornes de recharge électrique et acquisition de véhicules électriques qui seront mis à disposition pour faciliter l'accès à l'emploi

- **Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Monts et Barrages :**
 - Commune de Saint Paul
 - *Économies d'énergie*: modernisation de l'éclairage public

 - Commune de Saint Martin-Terressus
 - *Économies d'énergie*: modernisation de l'éclairage public

 - Commune de Peyrat-Le-Chateau) (87)
 - *Mobilité durable* : acquisition de vélos électriques

- **Pays Combraille en Marche (23)**
 - Communauté de communes de Auzances-Bellegarde
 - *Réduction des émissions de gaz à effet de serre* : création d'une station service public/espace connecté et partagé

 - Communauté de communes du Pays de Boussac
 - *Économie circulaire et réduction des GES* : fabrique d'entreprises
 - *Production d'énergie renouvelable* : plateforme de séchage bois

 - Commune de Jarnages
 - *Économie circulaire et circuits courts* : construction en matériaux biosourcés d'une halle de marché en vue de valoriser la production agricole locale

Des collectivités de territoires lauréats :

- **PNR Périgord Limousin**
 - *Mobilité durable* : acquisition de véhicule électriques
 - *Sensibilisation et mobilisation éco responsable* : création d'un observatoire des saisons

- **PNR Millevaches en Limousin :**
 - Communauté de communes Bugeat Sornac
 - *Économie d'énergie et économie circulaire* : réhabilitation de la ressourcerie
 - *Mobilité durable* : acquisition d'un véhicule électrique et pose de bornes de rechargement

 - Commune de Faux la Montagne
 - *Économie d'énergie* : amélioration de l'éclairage public
 - *Production d'énergie renouvelable* : Maison solaire intergénérationnelle

 - communauté de communes Ussel-Meymac-Haute Corrèze
 - *Sensibilisation et mobilisation éco responsable* : constitution d'un fonds pédagogique sur le changement climatique

- commune d'Eymoutiers
 - *Préservation de la biodiversité* : achat d'outil de désherbage thermique
 - *Mobilité durable* : création d'une aire de covoiturage à proximité de la gare
- commune de Bujaleuf
 - *Économie d'énergie* : installation d'un dispositif d'extinction de l'éclairage public nocturne
- commune de Soudeilles
 - *Préservation de la biodiversité* : achat de matériel de désherbage alternatif
 - *Économie d'énergie* : réhabilitation énergétique du patrimoine bâti ancien et emploi de matériaux biosourcés
- commune de St Martin Château
 - *Économie d'énergie et économie circulaire* : réhabilitation énergétique et emploi de matériaux biosourcés de l'auberge de services
- commune de Chamberet
 - *Économie d'énergie* : réhabilitation énergétique de l'école maternelle
- commune de Gioux
 - *Économie d'énergie* : modernisation de l'éclairage public
- commune de Meymac
 - *Économie d'énergie* : aménagement d'un ancien bâtiment en maison de service public

Des avenants à des collectivités déjà signataires :

- **Communauté d'agglomération de Limoges-Métropole**
 - *Économie d'énergie* : rénovation énergétique du futur bâtiment administratif de Limoges Métropole
 - *Mobilité durable* : achat, pose et raccordement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Pays de Tulle**
 - Tulle agglomération
 - *Économie d'énergie* : exemplarité énergétique d'une micro crèche
 - Ville de Tulle
 - *Économie d'énergie* : amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public
 - Commune de Saint Clément
 - *Économie d'énergie* : performance énergétique et chaufferie biomasse
 - Fédération d'électricité
 - *Économie d'énergie* : amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public sur le pays de Tulle

Le Limousin réussit le pari de la transition énergétique

En Limousin, 7 lauréats TEPCV et 3 TEPCV en devenir accompagnés depuis plusieurs mois par la DREAL, les DDT et l'ADEME.

Les 7 lauréats :

- Agglomération de Limoges-Métropole
- Agglomération du bassin de Brive
- Agglomération du grand Guéret
- Pays de Tulle
- PNR Périgord Limousin
- PNR Millevaches
- Commune d'Uzerche

Les 3 TEPCV en devenir :

- Pays de Combraille en Marche
- Pays de Monts et barrages
- Conseil départemental de la Creuse

500 000 habitants sur 750 000 de la région et 2/3 des communes sont couverts par une démarche de territoire à énergie positive.

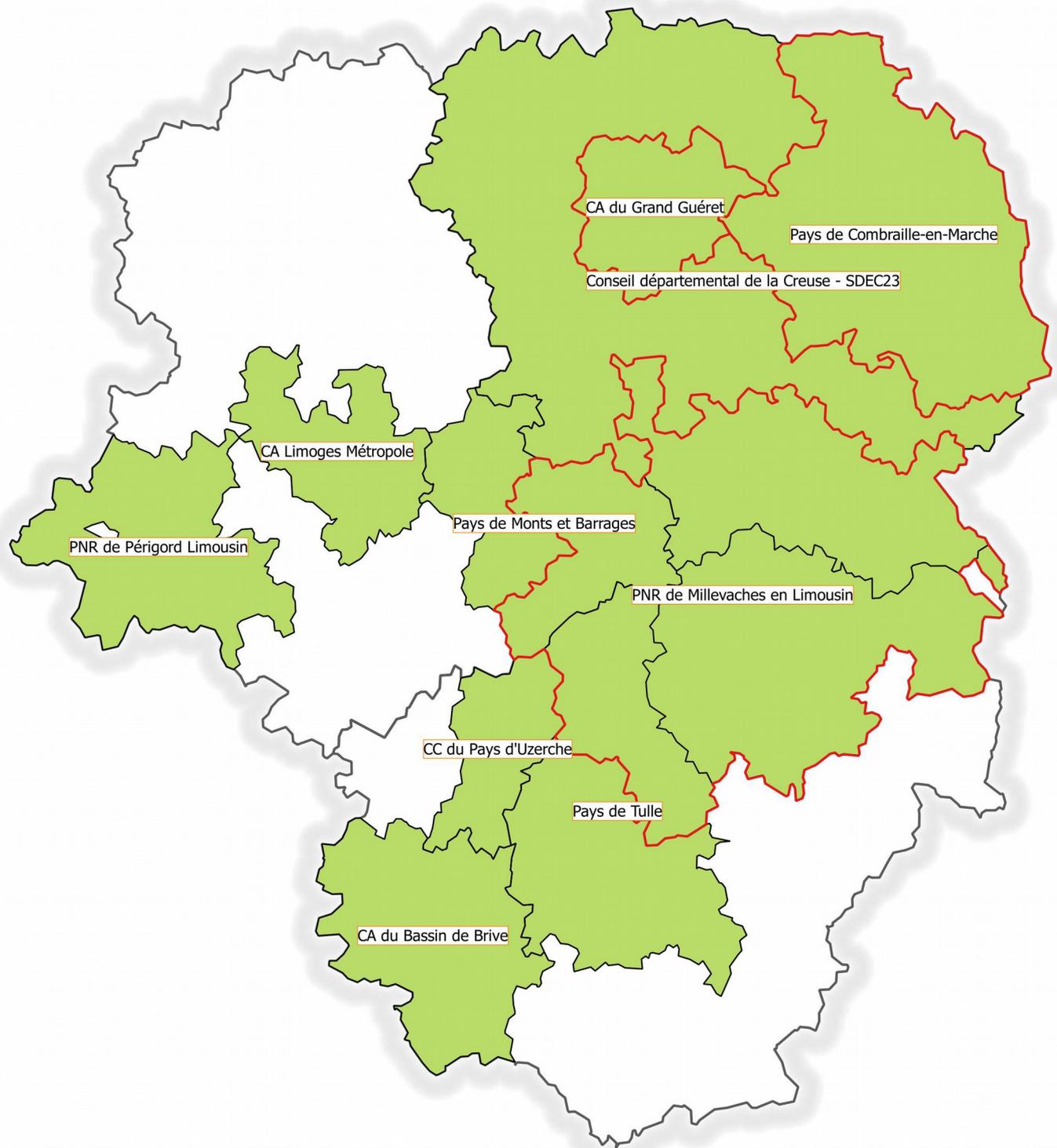
30 conventions signées et 3,5 millions d'euros engagés par l'Etat depuis juin 2015 sur les territoires des agglomérations de Brive, Guéret, Limoges mais aussi sur le Pays de Tulle, les Parcs Naturel Régional (PNR) Périgord – Limousin et Millevaches en Limousin et la commune d'Uzerche.

Par ailleurs, de nouvelles conventions financières TEPCV sont en cours de préparation et seront signées dans les prochaines semaines (notamment sur le territoire de Monts et Barrages et en Creuse).

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la DREAL Limousin : www.limousin.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Énergie et climat / Transition énergétique.



Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en Limousin



Qu'est-ce qu'un territoire à énergie positive ?

- Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un **territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique**.
- La collectivité s'engage à **réduire les besoins en énergie** de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.
- Elle propose un programme global pour un **nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe**.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires :

- **La réduction de la consommation d'énergie** : notamment par des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
- **La diminution des pollutions et le développement des transports propres** : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...
- **Le développement des énergies renouvelables** : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- **La préservation de la biodiversité** : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville...
- **La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets** : avec la suppression définitive des sacs plastiques, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires...
- **L'éducation à l'environnement** : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...



L'appel à projets national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

- En France, **528 collectivités et groupements** de collectivités se sont portés candidats à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».
- **212 lauréats** ont été retenus et se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- **300 conventions financières** sont déjà signées avec des collectivités au niveau national.
- **162 autres collectivités** ont été reconnues territoires à énergie positive en devenir et bénéficieront d'un accompagnement technique et financier au niveau régional pour faire mûrir leur projet.
- **114 territoires** ayant proposé un projet plus ciblé seront accompagnés par les services de l'État et ses partenaires en département pour concrétiser leur projet et accéder aux dispositifs de financement existants.

